



PV Renseignement judiciaire

Par hervin

Bonjour,

Je me suis fait agresser verbalement et physiquement devant mon lieu de travail. Il y avait des témoins.

La personne m'a menacé de mort et "qu'il m'enverrait du monde" (certainement pour me faire comprendre qu'il ne pourrait être poursuivi).

l'origine du différend est financier, cette personne est d'autre part connue pour ces attitudes agressives.

Dans un premier temps, je désire juste acter les faits.

J'espère qu'une solution amiable peut encore être trouver.

Vu la gravité des propos tenus et de l'agression je désire qu'une trace soit enregistrée.

La solution est donc dans le PV de renseignement judiciaire.

Mais j'ai lu que les gendarmes peuvent aller voir la personne mentionnée s'ils le désirent.

De même si je cite les témoins, ceux-ci seront-ils auditionnés ?

Merci encore pour votre site.